

INKANTER SANT-TEGONEG LOGEGINER

Samedi 20 février 2016

site internet : www.saint-thegonnec.fr

Numéro 4

FACEBOOK

Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a sa page Facebook. Venez aimer la page et suivre les informations de votre commune sur :

<https://www.facebook.com/loceguinersaintthegonnec>

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le vendredi 26 février 2016.

Inscrivez-vous, au plus tard le **mercredi 24 février**, sur simple appel au 0 800 130 132 (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Attention, ne sont collectés que les déchets volumineux et la ferraille déclarés lors de l'inscription. Rien d'autre ! Ne mettez ni gravas, ni végétaux, ils ne seront pas ramassés.

GYM ADULTES

Pas de cours pendant les vacances scolaires, reprise le **lundi 22 février** aux horaires habituels.

SOIREE RACLETTE

Les écoles privées en Saint-Thégonnec organisent une soirée raclette suivie d'une soirée **dansante le samedi 27 février** à partir de 19h00 à la salle des fêtes. Tarif : 11 €, moins de 12 ans 6 €, bal seul 5 €.

Renseignement : 02 98 79 60 01

RANDONNEE

L'Association Saint-Thégonnec Patrimoine Vivant organise le **dimanche 28 février**, une randonnée pédestre, ouverte à tous. Deux circuits au choix (6 ou 10 km environ). Départ à 14 h précises de Park an Illiz. Covoiturage jusqu'au centre missionnaire de Saint-Jacques (Guiclan).

FEST-NOZIG/FEST-NOZ

Le **5 mars 2016** à la salle des fêtes en Saint-Thégonnec :

- **19h30-20h30** : fest-nozig sonné par N'eo ket strik. Les enfants vous présenteront quelques danses apprises à l'école.

- à partir de **20h30** : fest-noz pour tous. Avec les groupes Dispac'h, Chuchumichu, Denoan, JP Quéré/Alain Le Gall. Entrée : 6€. Petite restauration sur place : soupe à volonté pour 2€, crêpes. Organisation : Associations Div Yezh du pays de Morlaix. (Associations ayant pour but de représenter et promouvoir le bilinguisme français/breton dans les écoles publiques).

Contact : Caroline Caroff 06 23 71 01 25.

BIBLIOTHEQUE : exposition d'œuvres d'art

Les œuvres d'art que vous pouvez contempler à la bibliothèque ont été renouvelées.

Ceci dans le cadre de la convention passée avec l'association de Morlaix « Les moyens du bord ».

Horaires d'ouverture :

Lundi: 10h à 12h et 16h30 à 18h30

Mardi: 16h30 à 18h30

Mercredi: 14h30 à 18h30

Judi: 16h30 à 18h30

Vendredi: 16h30 à 18h30

Samedi: 10h à 12h

FOIRE aux PUCES

Le Comité de Jumelage Saint-Thégonnec/Silverton organise une foire aux puces **dimanche 6 mars 2016, de 9h à 17h**, à la salle omnisports en Saint-Thégonnec. Entrée adulte : 1,50 € - enfant moins de 12 ans : gratuit. Buvette, petite restauration, salle chauffée suivant météo. Il reste des espaces disponibles pour exposants : 4 € le mètre linéaire. Pour tout renseignement ou inscription (avant le 3 mars 2016), téléphoner au 02 98 79 63 76 ou 06 62 74 56 41.

REPAS SOCIETE DE CHASSE

La société communale de chasse invite les propriétaires à prendre part au traditionnel repas qui sera servi le **samedi 12 mars** à 20h à la salle des fêtes. Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, la société de chasse vous remercie de confirmer votre participation au 02 98 72 70 07 ou au 06 14 63 72 42.

LES MERCREDIS DE FEVRIER 2016 A TI GLAS (3/10 ANS)

Mercredi 24 février 2016:

- Pour les 3/6 ans: jeux de plein air.

- Pour les 6/9 ans: jeux avec les jeux de société qu'ils ont fabriqués.

Laëtitia Jacq au: 02 98 79 68 65

ou mail: laetitia.pouliquen@epal.asso.fr

Aucune inscription par mail ne sera acceptée. Les inscriptions doivent parvenir à Ti glas dernier délai le lundi matin avant 9h00.

SITE INTERNET

Le site internet de la commune va être refait. S'il y a des éléments que vous aimeriez y trouver, vous pouvez faire part de vos idées à la mairie ou par mail: st-thegonnec.information@orange.fr.

PLU-i

Morlaix Communauté élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Un registre de concertation est à disposition, pour recevoir vos remarques, dans les deux mairies de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. Pour toute information supplémentaire :

plu-i@agglo.morlaix.fr

LA MISSION LOCALE DU PAYS DE MORLAIX

Un "espace jeunes" accueille les jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin d'informations, de conseils et de soutien dans leur orientation sociale et professionnelle. Les permanences de Yoann DUTERTRE à la mairie de Saint-Thégonnec ont lieu un mardi après-midi sur deux, les semaines paires. Contact : 02 98 15 15 50.

Prochaine permanence le mardi 23 février.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale assure une permanence mensuelle en mairie le premier jeudi de chaque mois, entre 9h et 12h. Pour prendre rendez-vous ou pour tout renseignement, s'adresser au CDAS à Morlaix, 21 rue de Poulfanc. Tél.: 02 98 88 99 90.

Prochaine permanence, exceptionnellement, le jeudi 31 mars 2016.

PRIME D'ACTIVITE

La Prime d'activité est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette prime a pour objectif d'encourager l'exercice ou la reprise d'activité. La Prime d'activité s'adresse aux travailleurs, agriculteurs, salariés ou indépendants, aux apprentis et aux étudiants-salariés. Pour en bénéficier, les revenus ne doivent pas être supérieurs à environ 1360 € net par mois (1,2 Smic) pour une personne seule. Les étudiants et les apprentis doivent en plus percevoir un salaire minimum d'environ 890 € net par mois pendant au moins trois mois. **Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la MSA pour les agriculteurs et à la CAF pour les autres domaines d'activités.**

INVESTISSEMENT LOCATIF

Morlaix Communauté et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) poursuivent en 2016 leurs actions en proposant des sessions gratuites d'information. Ouverte à l'ensemble de la population ainsi qu'aux acteurs locaux de l'habitat, la formation « Pour Tout Savoir sur l'investissement locatif » vise à accompagner et sécuriser les investisseurs potentiels à s'engager dans l'habitat et la réhabilitation du parc locatif existant. La prochaine session se tiendra au cours de deux vendredis après-midi: **les 26 février et 4 mars 2016, de 14 h à 17 h 30.** 2 thèmes y seront abordés : les relations propriétaires-locataires et la fiscalité locative ainsi que les subventions dans le cadre des OPAH. Chaque session d'information est collective. Elle est ouverte uniquement aux personnes inscrites au préalable au 02 98 46 37 38 ou 02 98 15 32 32. La réunion se tiendra à Morlaix mais le lieu ne sera communiqué que lors de l'inscription téléphonique.

En hiver, les arbres se dénudent, les nids apparaissent ! Mais que faire ?

Quand les arbres se dénudent, les nids de frelons chinois apparaissent ! Comme de gros jambons suspendus en haut des arbres, ils intriguent et font parler. De couleur chamois quand le soleil est généreux, et plutôt grisâtre quand la pluie a sévi.

Mais que faire ?

Il est malheureusement trop tard pour intervenir sur le nid, surtout s'il est en hauteur et que le coût de l'intervention est important. Il faut savoir que chaque année, dès les premiers gels sérieux, les nids sont désertés et la colonie périt. Ces nids ne seront jamais ré-habités. Les femelles fondatrices nouvelle génération ont déjà quitté le nid et les plus tardives hibernent dans les parages, le reste de la troupe succombe au froid et à la pénurie de nourriture. Le nid est abandonné, aucun frelon n'y remettra les pattes. Il devient donc inutile de le détruire. Ce sont les oiseaux : pies, corneilles, mésanges et autres, qui vont récupérer un peu des protéines que la colonie de « vespa velutina » a englouti à leur détriment. Les intempéries s'occuperont des restes du nid. Et comme disait Ronsard : « en peu de temps, n'en sera plus nouvelle ».

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire.



QUI ? : Tous les français, filles et garçons dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

POURQUOI ? : Pour vous inscrire en vue de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ? : À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

TAXE DE SEJOUR

Dans le cadre de la mise en location saisonnière, à la semaine, de leur hébergement (résidence principale, secondaire, indivision, etc.), les hébergeurs ont deux obligations :

- se déclarer en mairie, en remplissant le formulaire cerfa 14004*01 ;

- contacter le service taxe de séjour pour être identifié et recevoir les documents d'information.

Contact : référent taxe de séjour : 02 98 15 31 84 (lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 16h30)

e-mail : taxe.sejour@agglo.morlaix.fr.